

Image not found or type unknown



Paieement d'un bien non utilisé

Par **camelia**, le **19/02/2013** à **16:30**

Bonjour Mme,Mr,rnrnrnMon fiancé a contracté un crédit de 5 ans avec le crédit agricole pour construire un chalet sur le terrain de sa maman (dans son jardin plus exactement).rnrnCela fait un an qu'il n'occupe plus ce chalet pour un désaccord familial et sa mère l'empêche de louer, elle ne donne pas son accord.rnrnTous les mois il paye environ 300 € un bien qu'il n'utilise plus et pour un smicard c'est une somme considérable, ile ne peut plus faire aucun projet ni louer un autre appart.rnrnrnLa propriétaire du terrain, sa mère, dit qu'elle lui fera un virement de la somme qu'il paye mais nous attendons toujours ce virement...!!rnrnQue peut-on faire? Peut on arrêter le crédit puisque ne jouissant plus du bien? peut on "obliger" celle-ci à payer? permettre à la banque de prendre la maison pour qu'il arrête de payer?rnrnrnVous remerciant sincèrement pour votre collaboration